

---

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2000**

4 mai 2000  
Français  
Original: anglais

---

New York, 24 avril-19 mai 2000

**Vérification nucléaire**

**Document de travail présenté par le Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

1. Il est clair que la vérification des réductions des arsenaux nucléaires et de l'élimination des armes nucléaires au niveau mondial impliquera une large gamme de capacités et d'accords complémentaires. Les questions et interactions en jeu sont extrêmement complexes. La communauté internationale a en particulier identifié trois principaux domaines qu'intéresse ce processus :

- La capacité de vérifier que les États ne procèdent pas à des essais d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs;
- La capacité de vérifier que les États ne produisent pas de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs;
- La capacité de vérifier les réductions et démantèlements d'armes et d'ogives nucléaires dans tout État pouvant en avoir produit ou en avoir acquis, et le stockage définitif des matières fissiles.

2. Le premier de ces domaines est couvert par les dispositions concernant la vérification instituée par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et en particulier son Système de contrôle international, ainsi que par des moyens techniques nationaux comme les réseaux civils de contrôle sismologique.

3. Pour les États non dotés d'armes nucléaires, le deuxième de ces domaines est couvert par le système international de garanties administré par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et notamment le Protocole additionnel, et par des organisations régionales comme la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). En outre, parmi les États dotés d'armes nucléaires, toutes les installations civiles d'enrichissement et de retraitement au Royaume-Uni et en France sont garanties par EURATOM et peuvent faire l'objet d'inspections de l'AIEA. Aucun de ces deux pays n'a plus d'installations de défense consacrées à la production de plutonium ou d'uranium fortement enrichi destinés à la fabrication d'armes nucléaires. Depuis 1995, un consensus s'est fait jour au niveau international s'agissant de négocier à titre prioritaire un traité multilatéral internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la

fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs. Un tel traité mettra en place les arrangements de vérification nécessaires pour garantir qu'aucun État doté d'armes nucléaires ou autre État exploitant des installations d'enrichissement ou de retraitement non soumises aux garanties ne produit de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs.

4. Toutefois, il n'existe aucun accord multilatéral ou international de vérification en ce qui concerne la réduction, l'élimination et le démantèlement des armes nucléaires, ainsi que le stockage définitif des matières fissiles en résultant. La mise au point de capacités et d'arrangements de vérification efficaces dans ce domaine sera critique s'agissant de maintenir des progrès systématiques dans la réduction des armes nucléaires et leur élimination finale. Des accords bilatéraux et multilatéraux relatifs aux armes nucléaires nécessitent un degré de confiance très élevé dans l'exécution par tous les participants de leurs obligations, mais les obligations énoncées à l'article premier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires imposeront des restrictions plus rigoureuses à la capacité des États non dotés d'armes nucléaires et des organisations internationales de participer aux activités de vérification ayant directement trait aux armes nucléaires et à leurs composants, par rapport aux activités de vérification concernant la détention, la production et le stockage définitif de matières fissiles. La vérification des réductions nucléaires et l'élimination des armes nucléaires est néanmoins à l'évidence un domaine dans lequel tous les États ont intérêt à ce que les capacités nationales et internationales se développent en tant que contribution essentielle au désarmement nucléaire.

5. Des activités ont actuellement lieu qui concernent ces questions. Les États-Unis d'Amérique ont un vaste programme national de recherche sur la vérification nucléaire en cours dans leurs laboratoires. Le Royaume-Uni a établi un programme similaire, plus réduit. L'Initiative trilatérale (États-Unis/Fédération de Russie/AIEA) est en train d'examiner comment vérifier au niveau international que les matières fissiles des États-Unis et de la Fédération de Russie, déclarées en excédent des besoins de défense, ne sont pas détournées à d'autres fins militaires. Les États-Unis et la Fédération de Russie se sont également engagés dans le cadre des négociations devant aboutir à un traité START III à examiner des mesures concernant la transparence de leurs stocks d'ogives nucléaires stratégiques et la destruction des ogives nucléaires stratégiques et toutes autres mesures techniques et organisationnelles arrêtées en commun en vue de promouvoir l'irréversibilité des réductions profondes, y compris la prévention d'une augmentation rapide du nombre des ogives. Ces programmes et engagements sont les bienvenus, et ils indiquent sans ambiguïté que les États concernés sont résolus à accomplir des efforts progressifs et systématiques pour réduire et éliminer les armes nucléaires.

6. Les vérifications hautement intrusives seront moins critiques au succès des accords de réduction des armes nucléaires et certaines armes nucléaires continueront d'exister comme protection en cas de non-respect des accords. Mais comme les stocks d'armes nucléaires seront ramenés à des niveaux très bas et la confiance dans le respect intégral deviendra plus essentielle, les exigences de la vérification deviendront probablement de plus en plus rigoureuses. En particulier, un accès physique intrusif aux installations et une plus grande transparence de l'information concernant la conception deviendront de plus en plus importants. Les moyens techniques nationaux permettant de détecter les installations et les matières non déclarées auront aussi un rôle à jouer. Pour finalement parvenir à éliminer les armes nucléaires au niveau mondial, il faudra mettre en place des accords de vérification extrême-

ment rigoureux afin de fournir le très haut niveau de confiance et d'assurance qui sera nécessaire. En particulier, il faudrait être assuré qu'une ogive a été assujettie au régime de vérification, et il faudrait ensuite maintenir une continuité de l'information pour garantir qu'aucune substitution ultérieure de matières ne puisse avoir lieu sans être détectée. Toutefois, il est probable qu'aucun régime de vérification concevable ne pourra garantir de manière absolue la pleine conformité. L'acceptation politique d'un certain niveau de risque, aussi réduit soit-il, sera presque certainement nécessaire.

7. Il y a trois domaines théoriques de vérification distincts pour la réduction et l'élimination des armes nucléaires :

- L'authentification des ogives et de leurs composants;
- Le démantèlement des ogives et de leurs composants;
- Le stockage définitif des matières fissiles en découlant de manière à garantir de manière irréversible qu'elles ne puissent plus être utilisées dans des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs.

### **Authentification**

8. Dans le cadre de tout accord pour la réduction des armes nucléaires et la vérification de leur élimination, l'authentification des ogives individuelles et de leurs composants sera cruciale. Vérifier une ogive, puis maintenir une continuité adéquate de l'information durant son démantèlement et le stockage final des matières qu'elle contient sera un des problèmes techniquement les plus difficiles à résoudre. Toutefois, la vérification soulève aussi un problème fondamental : les accords de vérification doivent prévoir une vérification viable sans porter atteinte à la sécurité nationale ni la confidentialité d'informations sur la conception sensibles du point de vue de la prolifération qui relèveraient des obligations énoncées à l'article premier du Traité sur la non-prolifération. Des mesures techniques donneront dans une certaine mesure des informations sur la conception, et l'authentification nécessitera d'avoir accès à toute une série d'informations pour pouvoir procéder à une évaluation crédible. On ne sait pas très bien actuellement comment les obligations que l'article premier met à la charge des États dotés d'armes nucléaires peuvent être conciliées avec la nécessité probable qu'une organisation internationale de vérification puisse tirer des conclusions indépendantes. C'est une question qui devra probablement être examinée beaucoup plus avant d'un point de vue politique, scientifique et technique. Certains aspects du travail actuellement en cours dans le cadre de l'Initiative trilatérale États-Unis/Fédération de Russie/AIEA pourraient être utiles dans ce contexte.

### **Démantèlement**

9. Lorsqu'une ogive authentifiée devra être démantelée dans le cadre d'un accord bilatéral ou multilatéral de réduction ou d'élimination, il sera nécessaire de vérifier le démantèlement. Cette vérification créera, au regard de l'article premier, des complications similaires à celles touchant le processus d'authentification. Il est probable que le démantèlement comportera plusieurs étapes, y compris la séparation de l'ogive et de son vecteur et leur entreposage séparé, le démontage de l'ogive et la séparation de l'explosif et de la matière fissile, et la modification des composants de matière fissile afin qu'il faille les retravailler avant de pouvoir les réutiliser. Dans le cadre des négociations sur un traité START III, les États-Unis et la Fédération de

Russie se sont engagés à examiner des mesures concernant la destruction des ogives nucléaires stratégiques. Les conclusions auxquelles ils parviendront dans le cadre de cet examen seront à l'évidence importantes dans ce domaine.

### **Stockage définitif**

10. L'élimination des armes nucléaires nécessitera de placer sous garantie internationale toutes les matières fissiles produites pour la fabrication d'armes nucléaires. C'est ce que reconnaît le paragraphe 13 de la décision de 1995 intitulée *Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires*. Dans la mesure du possible, les États dotés d'armes nucléaires et les autres États qui ont produit des matières fissiles en dehors des garanties internationales devront donc présenter une comptabilité des matières qu'ils ont produites. Ceci contribuera au désarmement nucléaire en accroissant la confiance dans le fait que, lorsque les États réduiront et finalement élimineront leurs armes nucléaires, ils n'auront pas conservé hors du contrôle international de stocks dissimulés de matières fissiles avec lesquelles construire clandestinement des armes nucléaires. Une telle comptabilité a été cruciale pour la vérification initiale à laquelle l'AIEA a procédé dans le cadre de l'Accord de garanties généralisées signé par l'Afrique du Sud lorsque celle-ci a supprimé son programme de mise au point d'armes nucléaires et adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Les États-Unis ont établi un rapport complet sur leur production de plutonium à des fins de défense, et ils travaillent à une étude analogue sur leur production d'uranium fortement enrichi. Le Royaume-Uni exécute un programme analogue, et vient de publier des chiffres sur le plutonium transféré à l'AWE d'Aldermaston pour le programme nucléaire de défense.

11. La comptabilité historique est un processus long et compliqué. En outre, compte tenu de sa propre expérience et de celle des États-Unis et de l'Afrique du Sud dans ce domaine, le Royaume-Uni pense qu'aucun des États concernés ne sera en mesure de rendre compte avec une exactitude absolue et sans possibilité d'erreur ou de doute de toutes les matières fissiles qu'il a produites au fil des décennies aux fins de sa sécurité nationale.

12. Un autre problème est que les informations techniques relatives aux premières années des programmes nucléaires de défense des États dotés d'armes nucléaires seront probablement d'une valeur particulière pour tout « proliférateur » aspirant à se doter d'une capacité nucléaire primitive et peu sophistiquée. Les États dotés d'armes nucléaires en particulier devront donc prendre très soigneusement en considération les implications de la mise en diffusion générale de ces informations compte tenu des obligations que l'article premier du Traité sur la non-prolifération met à leur charge.

13. Dans l'intérêt de l'irréversibilité, il peut dans certains cas être souhaitable que les excédents déclarés de matières fissiles soient, si possible, soumis à une conversion leur donnant des formes et compositions moins adaptées à la fabrication d'armes nucléaires, nécessitant un traitement important et des installations spécialisées. Ce processus sera long et onéreux. Les États-Unis, la Fédération de Russie, d'autres membres du G-8 et des membres de l'Union européenne ont tous envisagé cette question tant au niveau national que collectivement depuis le Sommet de Moscou de 1996 sur la sûreté nucléaire. Ce travail se poursuit et il doit se poursuivre.

### **Contrôle des infrastructures nucléaires**

14. Outre les besoins exposés ci-dessus en matière de vérification et de stockage définitif, il faudra aussi, pour éliminer les armes nucléaires, que soient mises en place des mesures permettant de vérifier la destruction ou la conversion à d'autres activités des installations utilisées pour mettre au point, fabriquer et maintenir des armes nucléaires. La connaissance et la compréhension de l'infrastructure nécessaire seront critiques pour tout régime de vérification. Il y a toute une série de technologies, compétences et techniques existantes et en train de se faire jour qui peuvent être utilisées pour établir l'existence ou l'état d'infrastructure de production d'armes nucléaires et leurs opérations, et il s'agit là d'un domaine dans lequel certains aspects de l'approche qui sous-tend le développement des capacités de l'AIEA dans le cadre du Protocole additionnel peuvent très bien être pertinents.

### **Recommandations**

15. Sur la base de l'analyse qui précède, le Royaume-Uni estime que la Conférence d'examen pourrait utilement faire plusieurs recommandations pour la poursuite des activités concernant la vérification dans un certain nombre de domaines et qu'elle pourrait notamment :

- Se féliciter du travail accompli jusqu'ici pour mettre en place les mécanismes de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier le Système de contrôle international, et demander à tous les États parties au Traité d'appuyer pleinement les travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris en fournissant des fonds suffisants;
- Souligner le rôle que pourrait jouer un traité interdisant la production de matières fissiles s'agissant d'instituer les arrangements de vérification nécessaires pour créer une confiance au niveau international dans l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs;
- Souligner l'importance du travail accompli en faveur du Protocole additionnel de l'AIEA s'agissant de mettre en place des capacités internationales de vérification dans le domaine de la production de matières fissiles et des infrastructures nucléaires qui constitueront probablement des éléments importants, de la vérification du désarmement nucléaire;
- Souligner qu'il importe que les matières fissiles désignées comme n'étant plus nécessaires à des fins de défense soient assujetties à la vérification de l'AIEA ou une autre forme internationale de vérification, se féliciter que les États-Unis, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni aient désigné de telles matières, se féliciter des engagements concernant l'application des garanties au plutonium transféré d'usages militaires à des usages pacifiques pris par les États dotés d'armes nucléaires lorsqu'ils ont adopté les directives pour la gestion du plutonium en 1997, demander aux États dotés d'armes nucléaires de maintenir à l'étude leurs stocks de matières fissiles destinées à la défense afin de garantir que toute matière qu'ils désignent comme n'étant plus nécessaire à des fins de défense soit placée aussi tôt que possible sous vérification internationale;

- Accueillir avec satisfaction l'Initiative trilatérale États-Unis/Fédération de Russie/AIEA, comme constituant une contribution importante au développement de capacités nationales et internationales de vérification dans le domaine des réductions et du désarmement nucléaires et du stockage définitif des matières fissiles, et encourager les membres de l'Initiative trilatérale à poursuivre ce travail et à tenir la communauté internationale informée des progrès accomplis;
- Se féliciter des programmes nationaux en cours d'exécution sur des questions de vérification nucléaire, en particulier dans les États dotés d'armes nucléaires, et encourager la poursuite des travaux dans ce domaine, y compris un développement de la coopération internationale et des consultations sur ces questions lorsque cela est possible, et conformément aux obligations que l'article premier du Traité met à la charge des États dotés d'armes nucléaires;
- Se féliciter de l'engagement pris par les États-Unis et la Fédération de Russie dans le cadre des négociations START III d'examiner des mesures concernant la transparence des stocks d'ogives nucléaires stratégiques et la destruction des ogives nucléaires stratégiques et toutes autres mesures techniques et d'organisation arrêtées conjointement en vue de promouvoir l'irréversibilité des réductions profondes, y compris la prévention d'une croissance rapide du nombre des ogives, et les encourager à poursuivre ce travail;
- Noter le rôle que la comptabilité historique de la production de matières fissiles, par les États dotés d'armes nucléaires et les autres États qui ont produit des matières fissiles hors les garanties internationales, jouera dans la vérification du désarmement nucléaire, tout en reconnaissant ses limites, se féliciter des progrès déjà faits dans ce domaine par l'Afrique du Sud, les États-Unis et le Royaume-Uni, et encourager la poursuite des activités par tous les États concernés lorsque cela est possible;
- Se féliciter du travail accompli par le G-8 et par d'autres pour le stockage définitif des excédents de plutonium en tant que contribution à des réductions irréversibles des arsenaux nucléaires, et les encourager à poursuivre leurs efforts, y compris en se mettant d'accord de manière formelle sur un programme international pour le stockage définitif des excédents de plutonium russe.

---